

**OBJET :**

14 - PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AUX DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE À L'ÉCOLE GROSPERRIN

Mesdames, Messieurs,

Par décisions n°D/2025/5 et n°D/2025/6 du 08 janvier 2025, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de l'Etat et auprès du Département de la Gironde pour le remplacement de la chaudière de l'école Groperrin par un équipement moins énergivore (travaux de rénovation énergétique).

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Travaux :		Aides publiques :		
Remplacement de la chaudière gaz par une PAC hybride	79 272,00 €	DSIL	29 495,20 €	35%
Installation électricité et mur anti-bruit PAC	5 000,00 €	Département	15 000,00 €	17,80%
		Autofinancement :		
		Fonds propres	39 776,80 €	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>84 272,00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>84 272,00€</b>	

- D'encaisser les recettes aux comptes 1323 et 13462 chapitre 13 du budget principal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 20 janvier 2025 et a émis un avis favorable.